

Bonne volonté comme source de l'humanité et du vivre-ensemble chez Emmanuel Kant

KALAY KAMB John

Licencié en Philosophie Assistant à l'Université de Likasi

RESUME : Dans le règne des fins, Emmanuel Kant envisage voir un paradis terrestre où la vie humaine est prise en considération pour tous. C'est pourquoi la bonne volonté doit être à l'usage de tout le monde dans la considération de l'autre comme une fin à attendre et non pas comme un moyen qu'on désire utiliser. A travers le vivre-ensemble, la société humaine aspire à un meilleur avenir, tout en faisant usage de tout ce qu'on a comme potentiel en vue de promouvoir le bien commun. Le vivre-ensemble ne saurait être autre chose que la construction de l'altérité qui est le comportement et la manière dont on doit être avec l'autre dans la société. Entant qu'être humain, nous avons tous le devoir d'obéir pour garantir la bonne vie communautaire. La morale a comme soubassement le devoir, qui est une loi de la raison. Emmanuel Kant nous le montre dans l'impératif catégorique.

I. INTRODUCTION

Présentation du sujet : Notre présente investigation ne prétend ni modifier ni retrancher sur ce qui est de la morale kantienne. Elle cherche plutôt de montrer comment la morale kantienne, à travers la bonne volonté peut amener les hommes à avoir une conscience commune de voir en autrui une fin. Cela est possible si la causalité rationnelle utilise à bon escient la raison. La raison comme moteur de la personne humaine, nécessite une orientation adéquate afin que se consolide la société. Il est vrai que certaines personnes se disent avoir la bonne volonté sans pour autant en savoir plus que ce qu'ils croient savoir à ce sujet. C'est peut-être soit dans un cadre bien précis ou soit dans la totalité de leur conduite humaine qu'ils se proclament hommes de bonne volonté. C'est, à notre avis, à travers cette humble entreprise que tout le monde trouvera le bien-fondé de son affirmation sans toutefois peut-être se dérober de sa propre compréhension au terme de sa lecture. Voilà qui nous amène à nous à soulever la question que voici :

✚ Qu'est-ce qui détermine la valeur morale d'une action ? Est-ce les dons naturels, l'intelligence, les talents... ? Sans doute, cette problématique nous ramène à l'homme. Malgré tout cela, l'idée de la liberté et de la responsabilité des êtres raisonnables a des conséquences dont nous pouvons relever parmi tant d'autres. L'homme responsable est libre, cependant, pour être nécessairement libre, il doit répondre à ses actes, c'est-à-dire aux actes qu'il pose et dont il a conscience, que ce soit en morale ou encore en d'autres domaines quelconques. La raison travaille alors à la réalisation d'un bien qui, pour Emmanuel Kant, est le plus élevé, souverain, sans constituer pour autant le bien tout entier ; la bonne volonté n'est pas « l'unique bien, le bien tout entier ; mais elle est néanmoins nécessairement le bien suprême, condition dont dépend tout autre bien, même toute aspiration au bonheur » (E. Kant, 2004 :61).

Sources et Méthodologie : Disons franchement ici que c'est en parcourant les différents ouvrages d'Emmanuel Kant que nous avons eu le courage d'aborder ou mieux de nous lancer sur ce terrain, vu justement la difficulté de rencontrer des ouvrages de l'auteur pouvant bien nous aider à matérialiser notre rêve. N'empêche que nous citons les quelques documentations qui ont orienté notre travail : Fondements de la métaphysique des mœurs, Critique de la raison pratique, Métaphysique des mœurs : Doctrine de la vertu, Réflexion sur l'éducation, (tous d'Emmanuel Kant). Comme tout œuvre scientifique doit nécessairement avoir une méthode, le nôtre par conséquent ne peut non plus en manquer. Quelle méthode nous faut-il suivre et dans quelle perspective pour bien orienter notre dissertation ? notre étude s'attribue comme méthode l'herméneutique, qui nous permettra de bien comprendre la pensée de l'auteur. En parlant de la bonne volonté, autrement dit, le fait d'agir par devoir, Emmanuel Kant envisage voir chaque être raisonnable devenir législateur dans la communauté du règne des fins, où doit se vivre la considération de chacun et de tout le monde comme une fin en soi. La bonne volonté constitue l'unique condition indispensable même de ce qui nous rend digne d'être heureux. C'est avec la bonne volonté qu'on arrive à établir une société ou communauté humaine. Dans son anthropocentrisme fondé sur un subjectivisme, qu'Emmanuel Kant affirme que rien n'est fin en soi, sinon l'être raisonnable, qu'il nous revient de traiter non pas comme un moyen, mais toujours comme une fin que l'on désire ardemment atteindre. C'est dans ce sens que cette notion de bonne volonté doit revêtir une considération nécessaire

Dans les actes quotidiens de tout être raisonnable pour envisager la concrétisation du règne des fins. Dans les premières lignes de son ouvrage intitulé *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Emmanuel Kant montre que seule une volonté bonne peut être considérée comme bonne inconditionnellement, sans restriction. En effet, les qualités qui nous entourent peuvent être successivement bonnes ou mauvaises, selon l'orientation qu'on leur donne. De même, ce qui est généralement considéré comme bonheur peut également être funeste s'il n'est pas guidé par une volonté appliquée au bien. C'est-à-dire une bonne volonté. Pour notre part, nous pensons que cette notion de bonne volonté nécessite d'être présentée comme source d'une société humaine.

Il n'est interdit à personne de se construire une règle à laquelle il peut lui-même commencer à obéir. Le devoir moral demande à quiconque se fait une règle de se demander si celle-ci peut être universellement admise. La société humaine a certainement besoin des règles qu'on peut rendre universelle pour le bien-être de la communauté. Sans l'obligation morale, la société a du mal à se fonder dans ce sens que chacun ne cherchera que son intérêt dans tout acte. Or dans ce cas, la société ne peut jamais s'édifier. Le majeur souci d'Emmanuel Kant, est d'élaborer à travers la raison et la dignité humaine une société qui tient compte de la liberté, de l'égalité et de la fraternité humaine. Pour cela, il faut que cette bonne volonté soit impérativement pure et rationnelle. Car si l'on souhaite trouver en nous une règle complète pour notre conduite, il est impératif que cette règle soit constituée essentiellement des fondements rationnels.

Sinon, ce sont nos émotions, nos impressions et nos affections du moment qui décideront de nos choix.

II. BONNE VOLONTE COMME OBLIGATION MORALE DANS L'ALTERITE :

Toute société humaine aspire à un avenir meilleur dans le vivre-ensemble des êtres. Elle se donne les moyens nécessaires pour un développement social digne. Le savoir vivre-ensemble ne saurait être autre chose que la construction de l'altérité c'est-à-dire la construction de la manière dont on doit vivre avec l'autre, avec les autres. Cette vie avec les autres, repose sur le respect des normes et le respect de ces autres. L'homme étant, d'après Rousseau, un animal social, il ne saurait s'épanouir en solitaire (Mediaterrée, 2024). Emmanuel Kant définit la bonne volonté comme la faculté de se déterminer soi-même à agir conformément à la représentation de certaines lois. La bonne volonté qui est la volonté de faire le bien est une volonté désintéressée. Cette volonté n'agit pas dans l'objectif individuel, mais dans le souci de toute la communauté. C'est la volonté de faire son devoir pour le bien être de tout le monde en vue du règne des fins.

La bonne volonté est la volonté d'agir par devoir, de faire ce que l'on doit, simplement parce qu'on le doit. Et non par attente d'une récompense car la loi morale ne promet aucun avantage pour qu'elle soit accomplie. On doit mettre au service de la communauté les dons que la nature nous a légués. Mais qu'est-ce que nous observons actuellement ? Et pourtant dans la société moderne, les savoirs, les compétences, l'intelligence existent dans le chef de la plupart des individus. Et les universités sont là pour les développer et les mettre au service de la communauté. « L'intelligence, le don de saisir les ressemblances des choses, la faculté de discerner le particulier pour en juger, et les autres talents de l'esprit, de quelque nom qu'on les désigne, ou bien le courage, la décision, la persévérance dans les desseins, comme qualités du tempérament, sont sans doute à bien des égards choses bonnes et désirables ; mais ces dons de la nature peuvent devenir aussi extrêmement mauvais et funestes si la volonté qui doit en faire usage, et dont les dispositions propres s'appellent pour cela caractère, n'est point bonne » (E. Kant, 2010 : 20).

En effet, sans la bonne volonté, l'amour de soi et l'amour mutuel, les gens du monde entier ne peuvent en aucun cas cohabiter ni moins entretenir différentes coopérations. C'est évidemment à travers la bonne volonté que les individus se regroupent pour vivre ensemble et conjuguer des efforts en vue d'un objectif commun. Il est clair que seule la bonne volonté est en mesure de nous faciliter à faire le bon usage des dons ou talents que nous offre la nature pour nous conduire à une vie heureuse. Car nous pensons que celui qui se conforme à la loi morale ne pourra jamais avoir de problème envers la société, ni moins envers ceux-là qui sont appelés à gouverner. Cette façon de voir les choses donne une lueur philosophique du devenir de l'être raisonnable envisagé par le règne des fins qui est le vivre ensemble. Emmanuel Kant pense d'ailleurs que « en matière morale, la raison humaine, même dans l'intelligence la plus commune, peut être aisément portée à un haut degré d'exactitude et de perfection » (E. Kant, 2010 : 55). Voilà qui nous conduit aussi à affirmer que la façon dont évolue notre monde actuel, doit impérativement être au service de la raison humaine qui serait un passage obligé instituant à chaque homme des lois, pour qu'elles soient issues de la volonté qui unifie toute l'humanité en aspirant à être une communauté des êtres humains raisonnables sur base de la bonne volonté et du libre arbitre. « La volonté est conçue comme une faculté de se déterminer soi-même à agir conformément à la représentation de certaines lois » (E. Kant, 2010 : 103), renchérit Emmanuel Kant. La revendication de libertés collectives dans l'unité d'un

peuple est l'esprit qui anime l'idée de vivre ensemble contre toutes les formes de servitude et d'aliénation. Voilà pourquoi le règne des fins ne peut pas être perçu comme un dogme. Cependant elle doit être considérée comme une recreation permanente qui vise à unir et à libérer par les forces de l'intelligence et de la fraternité, dont la référence à laquelle renvoie la moralité est stipulée dans ce sens : « Appliquer la morale à l'homme, ce n'est pas la réduire à l'humanité, mais élever l'homme à l'humanité » (E. Kant, 2010 : 41). Lorsqu'on dit de la morale kantienne qu'elle est « rigoriste », on entend par ce terme, une morale sévère et austère, voire puritaine. Or c'est grâce à cette rigueur intellectuelle que l'on peut comprendre ce qu'Emmanuel Kant entend par bonne volonté. Dans son ouvrage, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Emmanuel Kant réalise, en effet, l'analyse de la conscience morale commune. Et il note que, de tout ce qu'il est possible de concevoir en ce monde, il n'est rien qui puisse être regardé, sans restriction, comme bon absolument, si ce n'est une bonne volonté, c'est-à-dire une intention absolument pure, bonne sans restriction. Autrement dit, par la volonté, la liberté humaine doit pouvoir ouvrir tous les moyens possibles en produisant les actions non déterminées, donc indépendantes notamment des inclinations de notre sensibilité, et de notre volonté, de ce point de vue, n'a alors aucune cause antécédente. D'où l'expression qui résume souvent l'argumentation suivante : « Tous les hommes se conçoivent libres dans leur volonté » (E. Kant, 2010 : 39).

La valeur morale du devoir dans le vivre-ensemble : Le devoir fait partie intégrante de la vie de l'homme. Entant qu'être humain, nous possédons toute une multitude de devoir auxquelles nous devons obéir pour garantir la bonne marche dans la vie sociale tout en sauvegardant le vivre-ensemble. A première vue, il semblerait donc que le devoir soit l'ensemble des règles sociales que nous respectons pour vivre ensemble le plus pacifiquement possible. Le devoir est donc une règle utile pour la société et pour le bien-être de la communauté. Selon Emmanuel Kant, le critère qui permet de déterminer la valeur morale d'une action est sa prétention à l'universalité. Le critère moral du devoir s'énonce comme suite : « Agis comme si la maxime de tes actions devait être érigée par ta volonté en loi universelle » (E. Kant, 1964 : 137). Une maxime est une formule énonçant une règle morale. Un texte bref à visée moraliste, comme on en trouve dans le christianisme. Par exemple : « tu ne tueras point ». Ce précepte kantien veut nous montrer qu'à chaque fois que nous posons un acte, nous devons toujours nous poser la question de savoir si nous pouvons souhaiter que tout le monde accomplisse cette action comme si c'était une loi universelle et nécessaire. La réponse à cette question nous donne cette capacité à définir si une action est bonne ou mauvaise est donc universelle. Pour Emmanuel Kant, il faut toujours faire usage de la raison qui est une faculté que tout humain possède.

Les règles du devoir et la bonne volonté dans le vivre-ensemble : Pour Emmanuel Kant, le fondement de la moralité c'est la devoir. Qu'est-ce donc le devoir ? Elle est une loi qui émane a priori de la raison et s'impose par elle-même à tout être raisonnable. Le devoir se traduit dans la conscience par l'impératif catégorique qui s'oppose à l'impératif hypothétique (celui qui est soumis à une condition). Exemple : ne vole pas si tu ne veux pas aller en prison. L'impératif hypothétique n'est pas un impératif moral. Car l'impératif moral est toujours catégorique c'est-à-dire sans condition. Exemple : ne mens pas, aime ton prochain comme toi-même. C'est un commandement de la volonté. Telle est l'exigence de la moralité d'après Emmanuel Kant, et c'est cela justement qu'il développe dans les formules du devoir que voici :

Première formule du devoir : agir d'après des maximes universalisables sans contradiction : Pour bien universaliser nos maximes, la bonne volonté nous demande de régler nos conduites sur des lois universelles. D'après la première formule du devoir, l'impératif catégorique détermine immédiatement ce qu'il ordonne, dans ce sens qu'il énonce l'idée d'une loi universelle avec la nécessité qui s'impose à la volonté de conformer sa maxime à cette idée. La formule est telle que : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (E. Kant, 2010 :136). Cette formule met en évidence qu'il n'est pas formellement interdit d'agir d'après des maximes chez Emmanuel Kant, le sujet peut se déterminer en fonction des maximes, mais des maximes universalisables, c'est-à-dire capables de devenir une loi morale pouvant servir tout le monde.

A chaque fois que le sujet agit d'après des maximes subjectives, il ne pense qu'aux intérêts particuliers. D'où la conclusion que les maximes ne nous permettent pas de fonder une morale universelle. Au contraire, « la loi est le principe objectif, valable pour tout être raisonnable, le principe d'après lequel il doit agir, c'est-à-dire un impératif » (E. Kant, 2010 : 136). La règle de l'universalisation de la maxime nous interdit de faire ce qui ne peut pas être universel. Par contre, elle nous autorise à accomplir tout ce que notre raison peut penser comme universel. Le principe d'universalité de la forme du devoir préserve la liberté car il admet n'importe quel contenu concret, à condition qu'il ne s'oppose pas à la dignité humaine. Exemple : puis-je rendre service à un

homme en détresse ? La réponse est affirmative, car si tout le monde rendait service à autrui, il en résulterait aucune contradiction.

Il soutient également qu'il y a des maximes non universalisables que l'on ne peut pas considérer comme principes moraux. C'est le cas, par exemple, du suicide et de la fausse promesse (E. Kant, 1964 : 138-140). Mais cela ne veut pas dire qu'il est impossible pour toutes les maximes de se transformer en lois universelles.

Deuxième formule du devoir : agir d'après des maximes universelles comme les lois de la nature :

L'universalité dont parle Kant en morale n'est pas une simple règle générale ; elle est plutôt une universalité aussi rigoureuse que celle de la loi de la nature : « agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature » (E. Kant, 164 : 137). Kant nous donne encore une autre version de cette même formule dans la deuxième Critique : « (...) demande-toi toi-même si, en considérant l'action que tu as en vue comme devant arriver d'après une loi de la nature dont tu serais toi-même une partie, tu pourrais encore le regarder comme possible pour ta volonté » (E. Kant, 1985 : 102). En examinant le contenu de ces deux versions de la deuxième formule, nous constatons qu'il n'y a pas tellement de différence entre cette formule et la première ; elle la complète tout simplement. La première formule dit que l'universalité est une exigence de la loi morale, et la deuxième explique de quelle sorte d'universalité il s'agit exactement. Et comme explication, Emmanuel Kant nous montre à travers cette deuxième formule que l'universalité exigée par la moralité doit être semblable à celle de la nature. Cela veut dire que pour connaître les maximes ayant l'aptitude à devenir une loi morale, nous avons besoin de recourir aux lois universelles et nécessaires de la nature.

Pour Emmanuel Kant en effet, l'universalité de la nature est l'universalité idéale que nous devons aussi transposer au plan moral. Plus précisément, l'universalité et la nécessité des lois de la nature peuvent nous servir d'exemple en matière morale. « (...) aussi cette comparaison de la maxime de ses actions avec une loi universelle de la nature n'est-elle pas non plus le principe déterminant de sa volonté. Mais une telle loi n'en est pas moins un type pour le jugement de nos maximes suivant des principes moraux. Si la maxime de l'action n'est pas constituée de façon à soutenir l'épreuve consistant à revêtir la forme d'une loi de la nature en général, elle est moralement impossible. C'est ainsi que juge le sens commun lui-même, car la loi de la nature sert toujours de fondement à ses jugements les plus courants, même aux jugements d'expérience. Il l'a donc toujours devant les yeux, sauf que, dans les cas où il s'agit de juger par liberté, il ne fait de cette loi de la nature que le type d'une loi de la liberté ; car, s'il n'avait sous la main quelque chose qui pût lui servir d'exemple dans des cas empiriques, il ne pourrait mettre en usage dans l'application la loi d'une raison pure pratique » (E. Kant, 1985 : 103). Il convient cependant de noter que c'est la distinction entre matière et forme de la loi qui a permis à Emmanuel Kant de faire de la loi de la nature le type d'une loi de la liberté. Pour lui, en effet, toutes les lois en général, qu'elles soient naturelles ou morales, contiennent une forme et une matière.

Et lorsqu'Emmanuel Kant parle de la loi universelle de la nature dans cette deuxième formule, il ne tient compte que de la forme de la loi. Or, lorsqu'on laisse de côté la matière de la loi, il ne reste que la forme pure, c'est-à-dire l'universalité. Et cette universalité est toujours présente aussi bien dans la loi naturelle que dans la loi morale. Voilà pourquoi la nature peut servir de type pour l'ordre moral. « Il est donc permis aussi d'employer la nature du monde sensible comme type d'une nature intelligible, pourvu que je ne transpose pas sur celle-ci les intuitions et ce qui en dépend, mais que je me borne à lui rapporter la simple forme de la conformité à la loi en général (dont le concept se trouve même dans l'usage le plus pur de la raison, mais ne peut être reconnu comme destiné a priori à nulle autre fin que l'usage pur pratique de la raison). Car des lois, comme telles, sont identiques, quant à la forme, quelle que soit l'origine de leurs principes déterminants » (E. Kant, 1985 : 103). Ce recours à la loi universelle de la nature pour expliquer l'exigence de la loi morale nous permet de conclure que la conception morale de Kant s'inspire en un certain sens de sa physique. Ce n'est pas seulement en science qu'il cherche l'universalité, mais aussi en morale. Si la science ne doit être fondée que sur des principes universels et nécessaires, la morale doit aussi avoir une portée universelle.

C'est pour cela qu'il ne tient compte que de la forme de la loi dans cette deuxième formule. Or, lorsqu'on ne tient compte que de la forme de la loi dans la détermination du devoir, on tombe nécessairement dans le formalisme moral. Et sur ce point, Hegel a le mérite d'avoir souligné que la morale kantienne est une morale purement formelle (Hegel, 1999 : 196-198). L'exigence des deux premières formules du devoir le prouve. Une morale qui se veut universelle doit être formelle. Il faut cependant préciser lorsque nous parlons du formalisme kantien ici. Il peut, en effet, être interprété de différentes manières. En y réfléchissant, par exemple, Hegel conclut que la morale kantienne est un formalisme vide, c'est-à-dire une morale sans contenu. Son raisonnement peut s'exprimer comme suit. Emmanuel Kant veut une morale universelle. Cette universalité suppose cependant une certaine abstraction. Par conséquent, il ne tient compte que de la forme de la loi dans la détermination du

devoir et laisse de côté sa matière. Plus précisément, Emmanuel Kant se contente de faire des abstractions et met entre parenthèses tout ce qui est concret, particulier. Il s'en suit donc que l'on n'arrive plus à définir ce qu'est concrètement le devoir. Le devoir kantien devient ainsi un concept vide aux yeux de Hegel et sa morale n'a pas non plus de contenu. Voilà pourquoi ce philosophe considère la morale kantienne comme un formalisme vide. « Le devoir lui-même, dans la mesure où, dans la conscience morale de soi, il est l'essentiel ou l'universel, tel qu'il ne se rapporte qu'à lui-même à l'intérieur de lui-même, ne conserve pour lui que l'universalité abstraite ; il a pour détermination l'identité sans contenu, ou l'élément positif abstrait, ce qui est privé de détermination. (...) il reste que le maintien du point de vue purement et simplement moral, qui ne passe pas au concept de la réalité morale, transforme cet acquis en un formalisme vide et la science morale en des discours creux au sujet du devoir pour l'amour du devoir. A partir de ce point de vue, aucune doctrine immanente des devoirs n'est possible ; on peut bien introduire une matière de l'extérieur, et en venir, grâce à cela, à des devoirs particuliers, mais à partir de cette détermination du devoir comme manque de contradiction, ou comme l'accord formel avec soi-même, ce qui n'est rien d'autre que la position de l'indétermination abstraite, on ne peut pas passer à la détermination des devoirs particuliers, et quand un tel contenu particulier vient en considération pour l'action, il n'y a pas dans ce principe un critère qui permette de savoir si c'est un devoir ou non » (E. Kant, 1999 : 196-197).

Nous voyons par-là que c'est le devoir, concept clef de la morale kantienne lui-même, que Hegel remet en question. Et de la critique du concept de devoir, il finit par conclure que la morale kantienne est un formalisme pur. Cette accusation de formalisme nous paraît d'abord défendable en ce sens que toute loi contient une matière et une forme, et que seule cette dernière peut être considérée comme principe déterminant du devoir. « Comme la matière de la loi pratique, c'est-à-dire un objet de la maxime, ne peut jamais être donnée qu'empiriquement, mais que la volonté libre, en tant qu'indépendante des conditions empiriques (c'est-à-dire relevant du monde des sens), doit cependant être déterminable, il faut qu'une volonté libre trouve un principe déterminant indépendamment de la matière de la loi, et néanmoins dans la loi. Or, outre la matière, il n'y a dans cette loi rien de plus que la forme législative. Il ne reste donc que la seule forme législative, en tant qu'elle est contenue dans la maxime, pour constituer un principe déterminant de la volonté libre » (E. Kant, 1985 : 51).

Il y a donc un formalisme chez Kant, et c'est la détermination de la volonté par la seule forme de la loi qui est à son origine. Mais c'est quand même exagérer d'affirmer à partir de ce formalisme que la morale kantienne n'a pas de contenu et que le concept du devoir est vide. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'objectif de Kant dans les deux premières formules est de distinguer les maximes universalisables d'avec celles qui ne peuvent pas l'être. Plus précisément, son but est de trouver des maximes valables pour tous les hommes. Et ce sont elles qui constituent le contenu de la morale d'après Kant. Faire son devoir, c'est agir selon des maximes universalisables. Hegel soutient que la morale kantienne n'a pas de contenu, mais nous pouvons nous demander pourquoi et au nom de quoi ce qui est valable pour tous les hommes ne peut pas être considéré comme contenu de la morale. Il s'agit pourtant là d'un contenu bien précis. Voilà pourquoi la thèse selon laquelle la morale kantienne n'a pas de contenu nous paraît difficile à soutenir. Le formalisme kantien ne pose donc pas problème dans la détermination de ce que nous avons l'obligation de faire. Le seul problème qui peut en dériver, c'est la difficulté de l'étude d'un acte moral. En effet, il ne s'agit plus d'examiner le contenu de l'acte, c'est-à-dire ses conséquences empiriques, mais sa forme. Reprenons l'exemple de la fausse promesse. Si l'on me demande de juger si la fausse promesse est une action morale ou non, je ne vais pas me demander quels seront mes avantages ou ceux de l'autre si je fais une fausse promesse, je dois plutôt me demander si je veux une société dans laquelle la fausse promesse est érigée en loi universelle. C'est la forme uniquement que l'on doit considérer pour pouvoir sauvegarder la portée universelle de la morale. Une fois cette universalité garantie, on y ajoute le respect de l'humanité exigé par la troisième formule.

Troisième formule du devoir : respect de l'humanité aussi bien dans sa personne que dans celle d'autrui :

Dans la nature, les choses agissent d'après des lois. Seul un être raisonnable peut agir d'après la représentation des lois, nous dit Emmanuel Kant. Le devoir est le respect de la loi morale dictée par la raison humaine. Or la raison distingue l'homme de l'animal. Faire son devoir, c'est donc respecter la raison, c'est-à-dire l'humanité tout entière. Le caractère universel de nos maximes n'est pourtant pas le seul critère exigé par le devoir, il faut encore y ajouter le respect de la personne en tant que fin en soi. Et c'est dans cette formule justement que l'auteur parle de ce respect de l'humanité : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen » (E. Kant, 1964 : 150). Cette formule du devoir stipule donc que l'humanité doit être respectée. Des questions surgissent cependant de cette nécessité de respecter l'humanité. Kant insiste sur la nécessité de respecter l'humanité, mais pourquoi devons-nous la respecter ? Plus précisément, quel est le fondement du respect de l'humanité de l'homme d'après la perspective kantienne ? Aux yeux de Kant, la

nécessité de respecter l'homme est liée à sa nature d'être raisonnable. Il distingue, en effet, deux sortes d'êtres : les êtres raisonnables et les êtres dépourvus de raison. Les êtres dépourvus de raison ne sont que des choses ; ils n'ont qu'une valeur relative et peuvent, en conséquence, être considérés comme des moyens. Au contraire, les êtres raisonnables sont des personnes, ou encore des fins en soi et doivent être respectés. Or, l'homme est un être raisonnable, et en sa qualité d'être raisonnable, on doit le respecter. Tout homme doit donc être traité de manière égale comme personne morale, parce que l'humanité est une.

III. QUATRIEME FORMULE DU DEVOIR : ETRE LEGISLATEUR UNIVERSEL :

Emmanuel Kant utilise l'expression « que tu puisses te considérer » montre que sa morale est bien une morale de l'intention. Il faut bien comprendre la différence entre un législateur et un sujet. Le législateur élabore la loi, la crée tandis que le sujet est appelé à s'y soumettre. Or, la loi morale que nous devons suivre pour accomplir nos actions par devoir, nous la créons nous-mêmes dans la mesure où elle émane de notre raison dans son usage pratique. La formule pourrait encore être comme ceci : « agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer comme étant elle-même la législatrice de la loi universelle à laquelle elle se soumet » (E. Kant, 1968 : 155). D'après les exigences de la précédente formule, en effet, l'homme, en sa qualité d'être raisonnable, doit être respecté (E. Kant, 1968 : 148). Il est une fin en soi et ne peut pas être considéré comme un simple moyen. Et Emmanuel Kant continue dans la dernière formule que l'homme en tant que fin en soi ne doit se soumettre à aucune loi étrangère. La république idéale pour Emmanuel Kant apparaît comme une communauté d'hommes libres dont l'harmonie résulte de ce que chacun pose pour lui-même ainsi que pour les autres les règles universellement valables. Dans une telle société, le subordonné obéit au chef sans renier l'autonomie de sa conscience parce que ce que son chef lui commande est ce que sa propre raison lui dicte. Pour qu'une république morale se constitue, il faut que les individus soient soumis à une législation publique et que toutes les lois qui les lient puissent être considérées comme le commandement d'un législateur commun.

La bonne volonté dans le règne des fins qui est le vivre-ensemble : La bonne volonté est le fondement du vivre-ensemble dans le règne des fins. Le savoir vivre ensemble se pose, en fin de compte, comme une affaire qui concerne tout le monde où nous devons nous considérer tous comme des citoyens vivant dans une même communauté. Ce qui nous demande une solidarité planétaire si nous désirons nous épanouir. Nous devons ainsi mettre de côté nos intérêts égoïstes pour poser l'homme comme la valeur suprême. Le règne des fins, c'est-à-dire la réunion de divers êtres raisonnables sous des lois communes, le recours aux notions de la dignité humaine, de devoir envers autrui s'avère nécessaire. Ces notions nous permettent de saisir la pertinence de la bonne volonté dans la morale kantienne. Ce qui nous permet de saisir la démarcation qu'il y a entre la raison pratique et la raison théorique. Et d'effacer la distinction entre volonté et raison pratique chez Kant.

La bonne volonté : L'analyse du devoir ou de l'acte moral ou encore de l'acte accompli par bonne volonté d'après Kant, s'annonce par la bonne volonté. Cela se voit d'abord dans son ouvrage consacré à la morale, intitulé : Fondements de la métaphysique des mœurs, juste après la préface de cet ouvrage, en effet, la première phrase de l'auteur parle déjà de la bonne volonté sans laquelle on ne parlera pas de règne des fins : « De tout ce qu'il est possible de concevoir dans le monde, et même en général hors du monde, il n'est rien qui puisse sans restriction être tenu pour bon, si ce n'est seulement une bonne volonté » (E. Kant, 1968 :35). Pour bien faciliter la compréhension de ce qu'est la bonne volonté qu'Emmanuel Kant qualifie de bien morale suprême, commençons d'abord par définir la volonté, celle qui permet la vie dans le règne des fins. Qu'est-ce que la volonté ? A cette question, Emmanuel Kant répond dans ce sens : « La volonté est conçue comme une faculté de se déterminer soi-même à agir conformément à la représentation de certaines lois. Et une telle faculté ne peut se rencontrer que dans des êtres raisonnables » (E. Kant, 1968 : 147). La volonté ainsi définie n'est autre que la bonne volonté. Elle doit nécessairement être expliquée par la seule raison, et ramené à la raison. Elle est ce qui doit être expliqué par la raison et non par les passions, les penchants ou inclination. C'est pourquoi, « une volonté parfaitement bonne serait donc tout aussi bien sous l'emprise de lois objectives (lois du bien) ; mais elle ne pourrait pour cela être représentée comme contrainte à des actions conformes à la loi, parce que d'elle-même, selon sa construction subjective, elle ne peut être déterminée que par la représentation du bien » (E. Kant, 1968 :124).

On peut penser au contraire, que la connaissance de l'homme étant radicalement limitée, l'idéal d'une morale qui serait fondée sur la connaissance totale est vain, et d'avance frappé de nullité. En ce cas, c'est dans la seule bonne volonté, comme le dira Emmanuel Kant par la suite, c'est dans la rectitude du vouloir que consistera la vertu. Car en fait, la bonne volonté est la volonté d'agir par devoir moral. Elle est « la condition nécessaire et suffisante de la valeur morale ; elle est bonne en effet, non par ses résultats ou ses aptitudes, mais par son seul vouloir intérieur » (E. Kant, 1968 : 38).

En effet, la volonté morale aura son caractère propre qui sera de ne se déterminer que par l'intermédiaire du jugement. Il lui faudra, pour se décider, faire appel à des principes. Et ces principes devront avoir à leur soubassement un jugement de valeur à partir duquel, un objet proposé à la volonté sera estimé bon ou mauvais, digne d'être recherché à la volonté ou au contraire repoussé. Ces principes qui règlent le jugement, qui commandent la décision, qui imposent de rechercher un objet ou de le définir, sont des impératifs ou capacité d'agir qui commande les actions avec libre arbitre. Or, on ne peut parler de l'action sans parler de la volonté, parce que c'est cette dernière qui pousse l'homme à l'action. C'est elle aussi qui va se déterminer soit par la considération des fins matérielles, soit par celle des principes formels. Aussi l'analyse de l'acte moral doit-elle commencer par celle de la bonne volonté.

Seule la bonne volonté est capable de nous faciliter de faire le bon usage des dons de la nature afin de nous conduire à une vie heureuse dans le règne des fins. Car nous pensons que celui qui se conforme à la loi morale ne pourra pas avoir de problème même envers le pouvoir public. Puisque la loi morale n'est pas loin de la loi juridique. Ce qui fait que « l'intelligence, le don de saisir les ressemblances des choses, la faculté de discerner le particulier pour en juger, et les autres talents de l'esprit, de quelque nom qu'on les désigne, ou bien le courage, la décision, la persévérance..., comme qualité du tempérament, sont sans doute à bien des égards des choses bonnes et funestes si la volonté qui doit en faire usage, et dont les dispositions propres s'appellent pour cela caractère, n'est point bonne » (E. Kant, 1968 :87). C'est pourquoi, selon Emmanuel Kant, il n'y a absolument rien, ni dans le monde, ni hors du monde, qui puisse sans restriction être appelé « bon », sinon la seule bonne volonté. Elle ne se définit ni par le succès, ni par l'utilité. Elle n'est pas réservée aux habiles ni aux savants, elle ne demande que la pureté du cœur. Raison pour laquelle la bonne volonté est la volonté d'agir par pur respect pour la loi morale.

Le règne des fins : Emmanuel Kant a élaboré une morale de niveau universel dont le but était d'être comme un modèle à suivre en vue d'un règne des fins, c'est-à-dire par « règne » Emmanuel Kant entend la réunion de divers êtres raisonnables sous des lois communes. Par « fins », il entend d'une part les fins que les êtres raisonnables sont capables de poser, d'autre part les êtres raisonnables eux-mêmes, comme personnes ou « fins en soi », distinctes des choses. Le règne des fins est donc, poursuit Emmanuel Kant, le système que comprend sous une même législation les êtres raisonnables et les fins que ceux-ci peuvent poser, sous la condition de ne jamais se traiter eux-mêmes ni les autres comme de simples moyens, mais toujours en même temps comme des fins en soi (M. Blay : 2013, 706-707). C'est toujours dans le but de vouloir valoriser l'humanité qu'Emmanuel Kant désire à tout prix que l'homme soit lui-même législateur et sujet de ces propres lois. La considération rationnelle de l'humanité comme fin en soi. Raison pour laquelle Kant considère l'homme non seulement comme appartenant au monde sensible, mais aussi au monde intelligible ou nouménal. Il est ainsi une dignité dans le règne des fins.

Dans le règne des fins « des êtres raisonnables sont tous sujets de la loi selon laquelle chacun d'eux ne doit jamais se traiter soi-même et traiter tous les autres simplement comme des moyens, mais toujours en même temps comme des fins en soi » (E. Kant, 1964 : 158). Toute causalité rationnelle est toujours prise comme législateur dans le règne des fins qui est possible par la liberté de la volonté humaine. Etant guide ou membre de la communauté, on est tous sensé s'y conformer. Pour dire que « dans le règne des fins le devoir ne s'adresse pas au chef, mais bien à chacun des membres, et à tous à la vérité dans la même mesure » (E. Kant, 1964 : 159). Tout être humain ayant la raison en sa possession qui fait partie du règne des fins doit se comporter en responsable de tout ce qu'il doit poser comme acte en vue de la promotion communautaire.

IV. CONCLUSION

La morale kantienne pour autant qu'elle a une ambition universelle, celle de fonder une communauté où la vie est bonne, ne pouvait être investie ni par le sentiment, ni par la passion ni moins par les inclinations. Car, nous dit Emmanuel Kant, ce qui me plaît aujourd'hui, c'est-à-dire ce qui est bon en moi, peut me déplaire demain tout comme, je peux ne pas vouloir demain ce que je veux aujourd'hui. Et pourtant un acte, jugé bon, doit demeurer tel sans souffrir d'aucune modification. Raison pour laquelle la morale kantienne n'a pu être comprise qu'en raison et ne se défend qu'au nom de la raison humaine en tant que possibilité d'universalisation. C'est par la raison, en effet, que la bonne volonté demeure bonne en elle-même. Pour Kant, en effet, la moralité d'une action ne dépend pas des fins que l'auteur poursuit en agissant, mais de son intention la plus profonde. « Une action accomplie par devoir tire sa valeur morale non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée ; elle ne dépend donc pas de la réalité de l'objet de l'action, mais uniquement du principe du vouloir d'après lequel l'action est produite sans égard à aucun des objets de la faculté de désirer » (E. Kant, 1964 : 99). Consistant dans l'effort que doit déployer chacun de nous en vue du bien général,

Recommandé dans le règne des fins, la bonne volonté ne doit plus être considérée comme le simple souhait. Elle doit, en effet, motiver l'emploi de tous les moyens en notre pouvoir. Dès lors, elle n'a de sens que si elle fait tout ce qu'elle peut pour que l'acte vers lequel elle tend se réalise au sein du règne des fins. En effet, c'est au nom de la bonne volonté que les individus peuvent se regrouper en ligue internationale pour lutter ensemble, conjuguer des efforts en vue d'une fin commune bien déterminée. Au sein de cette ligue chacun travaillera inlassablement afin d'atteindre le but visé ou le bien commun de tous. En effet, la bonne volonté ne peut être référée à aucun critère extérieur à elle. Elle est le principe que la conscience commune prend toujours comme règle, comme norme, quand elle veut juger les actes humains, quand elle veut les juger d'une façon morale (F. Alquié, 1974 : 42).

BIBLIOGRAPHIE

1. BLAY, M., Dictionnaire des concepts philosophiques, Larousse, 2013.
2. KANT, E., Fondements de la métaphysique des mœurs, trad., Victor Delbos, Paris, Librairie Générale Française (LGF), 2010.
3. Fondements de la métaphysique des mœurs, trad., Victor Delbos, Librairie delagrave, Paris, 1964.
4. Critique de la raison pratique, trad. Française F. Picavet, Paris, P.U.F., 2000.
5. Métaphysique des mœurs : Doctrine de la vertu, trad. Par A. Philonenko, Paris, Vrin, 1969.
6. Réflexion sur l'éducation, Paris, huitième édition, Librairie philosophique, j. Vrin, 2004.
7. ALQUIE, F., La Morale de Kant, Centre de documentation universitaire, Paris, 1974.
8. HEGEL, Principes de la philosophie du droit, trad. par Jean-Louis Vieillard, Paris, Flammarion, 1999.

Webographie

<https://www.mediaterre.org/education/actu>